



Procès-verbal de la **session spéciale** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **27 février 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant : MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, Israël Élément-Frenette, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
2. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE FESTIVAL DU CAMION – RUE DE L'AQUEDUC
7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
8. LEVÉE DE LA SESSION

-
0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
-

38-02-17

Renonciation de l'avis de convocation (article 157) (RLRQ, chapitre C-27.1)

Attendu que selon l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ), une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal, au moins 2 jours avant la session spéciale;

Attendu que selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (M.A.M.O.T.), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

Attendu que selon l'article 157 du chapitre C-27.1 (RLRQ), advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y sont présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ);

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement de renoncer aux formalités de l'article 156 chapitre C-27.1 (RLRQ).

1. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
-

2. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE FESTIVAL DU CAMION – RUE DE L'AQUEDUC
-

39-02-17

Protocole d'entente avec le Festival du camion – rue de l'Aqueduc

Attendu que le Festival du camion a demandé à la municipalité d'effectuer la réfection et d'élargir à certains endroits la rue de l'Aqueduc ;

Attendu que ces travaux permettraient à l'organisme d'avoir une « piste de course » plus sécuritaire pour la tenue de leur activité;

Attendu que les travaux de réfection sont les suivants : Ajout de fossés d'égouttement fermés de chaque côté du chemin, solidification des accotements, correction de la surface asphaltée;

Attendu que le Festival du camion est disposé à payer la totalité des travaux sur une période de trois (3) ans;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

Que la Municipalité mandate le Directeur général et secrétaire-trésorier a rédigé un protocole d'entente entre la municipalité et le Festival du camion concernant la réalisation des travaux de réfection et d'élargissement de la rue de l'Aqueduc;

Que le conseil autorise le Maire, M. Raymond Carignan ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit protocole.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

8. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 21h26.

Raymond Carignan
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.